

**Mémoire du parti politique provincial Équipe
Autonomiste (ÉA)**



**Critique du rapport sur la réforme du droit
électoral :
Pour une nouvelle vision de la Loi électorale
DGE-6328 (23-09)**

30 mars 2024

Table des matières

Introduction :	3
Critique du rapport par sujets :	4
Le droit de vote :	4
L’inscription sur la liste électorale :	4
L’organisation du scrutin :	4
Réforme du scrutin :	5
L’autorisation des entités politiques :	9
Nombre de candidat minimum à une élection :	9
Nombre de membres valides :	9
Le financement politique et les dépenses électorales	11
Le financement politique à l’heure des bilans :	11
Les frais de gestion d’un parti émergent :	11
L’information électorale et politique	13
Désinformation/mésinformation :	13
Mesures de transparence et d’encadrement :	14
L’application de la Loi électorale :	15
Processus de révision périodique de la Loi électorale :	15
La carte électorale	15
Le processus de délimitation des circonscriptions :	15
Conclusion :	16
Annexe 1: Pétition pour abolition des élections partielles au Québec	
Annexe 2: Exemple de formulaire pour l’implication des tiers en politique.....	
Annexe 3: Plainte à la CDP sur la discrimination des hommes dans le système démocratique	
Annexe 4: Réponse du parti Équipe Autonomiste à une étude sur la diversité	

Introduction :

Ce mémoire est une critique de certaines recommandations faites par Élections Québec dans le but de « moderniser » la Loi électorale. Nous apprécions qu'à plusieurs reprises, il ait été possible d'avoir des discussions constructives avec Élections Québec sur l'avenir de notre démocratie.

Cependant, nous déplorons que seuls les partis présents à l'Assemblée nationale et les partis ayant eu plus de 1% des votes aux dernières élections générales aient été consultés pour la rédaction de votre document. En l'occurrence, les partis émergents ont été exclus de la consultation, alors que le Parti conservateur du Québec (PCQ) et le Parti vert du Québec (PVQ) ont été consultés.

Équipe Autonomiste (ÉA) est un parti politique provincial établi depuis 2012 et est l'un des fondateurs de la démarche des partis émergents visant à faire valoir une démocratie équitable et prospère.

Plusieurs éléments du rapport, intitulé *Pour une nouvelle vision de la Loi électorale*, nous obligent à déposer ce mémoire, car nous croyons fermement que plusieurs des recommandations vont dans les faits à l'encontre des fondements de la démocratie, telles que la conservation de la diversité démocratique et l'implication politique citoyenne.

Critique du rapport par sujets :

Le droit de vote :

L'inscription sur la liste électorale :

Équipe Autonomiste considère qu'il faut maintenir le droit de vote aux personnes de 18 ans et plus. Tout d'abord, parce qu'il faut s'assurer d'avoir l'âge suffisant pour faire preuve d'une pensée propre et de discernement.

Ensuite, nous craignons qu'avant 18 ans, les jeunes soient encore trop impulsifs; de plus, à cette âge, les jeunes sont influençables, ils ne parleraient pas en leur propre nom. Il y a même un risque de séduire plus facilement l'électorat adolescent.

L'organisation du scrutin :

Équipe Autonomiste demande l'abolition des élections partielles lors de la démission d'un député afin de conscientiser les partis sur l'impact d'un tel départ : les coûts engendrés, l'organisation de l'élection ou le fait de rendre la circonscription orpheline parfois jusqu'à six mois.

Équipe Autonomiste propose qu'à la démission d'un député, le deuxième candidat gagnant dans ladite circonscription devienne instamment député de la circonscription.

Advenant un refus de prendre le poste par le second candidat, le 3^{ème} candidat à la dernière élection aurait le poste. Cela se répèterait jusqu'au dernier candidat ayant reçu des votes.

Par ce principe, nous justifions au citoyen que son vote n'est pas perdu s'il vote par conviction et ce même si son candidat qui n'a pas de chance d'être élu.

Tous les votes doivent compter. Or, le vote par conviction est une des solutions au décrochage politique.

Une pétition sur la plateforme Change.org circule présentement sous le nom :
Abolition des élections partielles au Québec/Abolition of Quebec's by elections.

Les exemples de textes de présentation sont présents en annexe 1.

Il est aussi possible de donner plus de valeur au vote, en réduisant le nombre de journée par anticipation ou réduire le nombre d'occasion de voter sur une période étendue. Cela permettrait des économies de terrain pour nos concitoyens et responsabiliserait l'électeur à ne pas manquer sa chance. **La valeur d'un bien ou d'une personne est parfois fonction de sa rareté.**

Les journées de fin de semaines sont généralement plus appropriées pour aller voter, puisque les électeurs sont plus susceptibles d'avoir du temps libre. En semaine, plusieurs sont pris par le travail et doivent s'absenter.

Réforme du scrutin :

Bien que cela ne fait pas parti du rapport. Nous sommes en accord avec le statu quo sur l'uninomiale à 1 tour. **Équipe Autonomiste est contre le scrutin proportionnel, car un parti doit travailler pour tous ces citoyens peu importe son allégeance politique.**

Comme parti, nos priorités sont l'autonomie, l'équité et la fierté d'appartenir à la nation Québécoise.

Nous sommes conscient que certains citoyens aimeraient le tirage au sort ou de voter toutes les lois par le peuple. L'alliance pour une constituante citoyenne du Québec (ACCQ) avait invité tous les partis autorisés par Élections Québec à participer à leur questionnaire sur une constituante.

Le parti Équipe Autonomiste a été interrogé de façon uniforme par rapport aux autres partis.

L'appel de l'ACCQ à tous les partis politiques :

<https://www.youtube.com/watch?v=kXNZHQEvFOs>

Réponse d'Équipe Autonomiste à leurs questions:

<https://www.youtube.com/watch?v=v08qaHY2dK4>

Une certaine partie de la population ne sait pas ce qu'elle veut, n'a pas les compétences, se fait influencer indument par la désinformation et parfois ne comprend pas tous les enjeux à une décision pour l'avenir du Québec. Nous ne pouvons pas laisser cela au hasard.

Un parti politique est un lobby citoyen pour unir les gens pour un but commun. Lorsque des décisions doivent être prises, il y a des conséquences sur les mauvais choix. Un élu doit être imputable.

Le droit de se présenter à une élection

L'éligibilité et la mise en candidature :

La tâche première d'un élu est d'être dédié à sa population et de siéger pour obtenir son plein salaire.

Si d'autres obligations professionnelles doivent être respectées, cela doit être considéré comme du cas par cas. Par exemple en région, les élus ont presque tous un deuxième emploi pour faire vivre leur communauté.

La Loi électorale devrait permettre de se porter candidat à une élection tout en maintenant son emploi. Cependant, cette personne candidate doit maintenir son emploi avec l'engagement ferme de ne pas exposer cette candidature ou affecter de quelques façons que ce soit son travail.

Lorsqu'élu, certaines personnes pourraient ne pas se permettre de quitter un emploi. Il est recommandé dans ce cas d'inscrire sur le cahier de candidature une condition supplémentaire afin d'éviter un manque de service à la population.

Une distinction entre le domaine municipal en région, le domaine municipal en centre urbain au niveau provincial devrait être une condition supplémentaire sur le dépôt de candidature afin de faire bien comprendre les obligations d'un élu.

La diversité :

Élections Québec présuppose que le manque de diversité est problématique à la démocratie. L'une de ces solutions, l'imposition de quotas, est préjudiciable et contraire à la démocratie.

Par le passé, certaines mesures étaient prévues dans le projet de loi no 39, la Loi établissant un nouveau mode de scrutin, présenté en 2019 par Sonia Lebel. **Équipe Autonomiste est conscient de ces objectifs de « diversité » sous toutes ses formes. Cependant nous avons un devoir de réserve**, puisque le problème ne doit pas être la diversité, mais la représentation égale de tous les citoyens indépendamment de leur sexe, origine, race, orientation sexuelle, etc.

L'imposition de quota, au contraire, tient compte de ses facteurs pour attribuer un poste.

Équipe Autonomiste croit qu'il n'y a rien de tel que de la discrimination positive; il s'agit là d'une réforme raciste et sexiste dans les faits. C'est à la notion de personne seule que nous devons revenir. Le but de la démocratie est de « représenter », non d'accorder des postes. Il s'agit même d'une atteinte, selon nous, à l'égalité des personnes.

La démocratie est dans les faits incompatible avec la parité. Il n'existe en effet aucune réforme pouvant satisfaire à la fois le choix représentatif des électeurs et à la fois le respect de la « parité ».

Exemples de propositions fautives :

Proposition : Fusionner deux à deux des circonscriptions qui ont élu une personne du critère de parité (critère de discrimination) à un autre pour réduire le nombre de circonscription lors du résultat final et obtenir l'équilibre de parité.

Problème : Les électeurs de la circonscription n'ayant pas le bon critère de parité seront perdant de leur vote et la charge de travail de l'élu sera plus grand voir incompatible avec l'agencement.

Proposition : Que chaque circonscription soit représentée à la fois par un homme et par une femme afin de garantir la parité et maintenir le nombre actuel de députés.

Problème : Avoir 2 candidats dans chaque circonscriptions mêlerait les électeurs dans leur choix et donnera à l'électeur un autre argument qu'un parti émergent dans une élection n'est pas pertinent alors que **l'objectif de la démocratie est le débat d'idées.**

Proposition : Imposer des rapports administratifs de déclarations de parité et de diversité dans les candidatures d'un parti politique.

Problème : Les partis politiques ont assez d'administration à faire et l'état n'a pas le moyen d'attirer des ressources alors que d'autres programmes ou infrastructures en ont besoin. Il contraint aussi la liberté d'association.

Il est déjà difficile de recruter des candidats pour des circonscriptions car un parti méconnu dans la tête de bien des citoyens ne vaut pas la peine de s'y intéresser et encore moins de s'y impliquer. De plus, Produire des rapports n'aide pas l'émergence de citoyens engagé dans un parti. **Les gens ont soif de débattre de leurs idées et d'être entendus.**

De ce que nous avons constaté, l'un des problèmes de la représentativité est proportionnel à l'exposition dans les médias. La seule tangente possible pour améliorer la diversité de candidats est d'inciter que les médias soient plus ouverts à diffuser de l'information sur tous les partis politiques et d'informer le citoyen convenablement, sans biais.

C'est à l'électeur seul de faire son choix sur qui le représentera indépendamment de son sexe ou de sa couleur.

Si aucune place ne lui est allouée dans les médias au cours d'une élection, même médias qui ne montre pas toute la diversité de l'offre démocratique, comment peut-on parler d'équité?

Sans compter l'absence d'exposition publicitaire, faute de moyens financiers pour un parti émergent.

La parité (« diversité ») ouvre automatiquement la porte à la discrimination.

Nous le répétons, la parité est une pratique anti-démocratique, raciste et sexiste contrairement à l'équité qui doit donner des chances égales.

Si vous attribuez le poste parce que la personne a la peau noire, non seulement vous pratiquez une discrimination raciale, mais il faudra aussi attribuer un quota pour les personnes asiatiques ou pour les Autochtones

Quelle est la limite? Sur quels critères nous baserons-nous pour définir ce qu'est être «Noir»? Quel degré de pigmentation sera nécessaire pour être considéré comme Noir?

Nous classerons alors les gens par catégorie Il y aura aussi les handicapés physiques, visuels, auditifs, mentaux légers, les LGBTQ+, les pauvres, les riches, les jeunes, les vieux, les travailleurs, les itinérants, les chômeurs, les catholiques, les musulmans, les bouddhistes ... Cela s'applique pour bien des caractéristiques qui nous définissent comme personne. En fait, la liste est virtuellement infinie.

Équipe Autonomiste souhaite l'équité, c'est-à-dire une égale chance de se présenter. Exiger la « diversité » ouvre toute une boîte de Pandore. Équipe Autonomiste est formellement contre les quotas, parce que ce principe viole l'équité et la démocratie.

Prenez note qu'Équipe Autonomiste a déjà été sollicitée pour participer à des sondages sur la diversité en politique.

Par exemple, l'étude faite par l'observatoire québécois de la diversité ethnoculturelle (OQDE)-Représentation des minorités visibles lors des élections générales du Québec – 2022

Il semble que la tendance racialisante l'emporte sur l'humanisme. (Nos réponses aux questions posés pour cette étude en annexe 4 et les résultats de cette étude est disponible au <https://www.oqde.org/etude-2>).

Plusieurs études émises sont biaisées car elles ne font aucune mention de la diversité entre régions du Québec et du respect des communautés locales. Cela va de soit avec la discrimination des médias. Leur étude n'en fait pas mention.

Équipe Autonomiste considère que toute loi modulant le financement sur la base de ratio est une mesure discriminatoire. À cet effet, une plainte a déjà été déposée à la Commission des droits de la personne. Sans succès; certaines classes de personnes semblent compter davantage que d'autres comme opprimées. (Voir Annexe 3)

L'autorisation des entités politiques :

Nombre de candidat minimum à une élection :

Il est mentionné dans le rapport que, par le passé, les partis politiques avaient l'obligation de présenter un minimum de candidats pour justifier leur pertinence d'exister :

« Les critères prévus dans la Loi électorale pour qu'une entité politique obtienne et conserve une autorisation sont minimaux. Ils permettent un accès large et facile à ce statut et aux avantages qu'il procure. Depuis le retrait de l'exigence de soutenir des candidatures dans au moins 20 circonscriptions, les partis politiques qui obtiennent une autorisation n'ont plus l'obligation de mener des activités politiques et électorales. Les entités qui l'obtiennent devraient pourtant avoir la volonté de participer activement et utilement au processus électoral, étant donné la nature même de ce qu'est un parti politique. »

Il est tout à fait compréhensible qu'un parti doive participer à la vie démocratique, cependant il est très mal avisé d'imposer un quota de candidats étant donné le débalancement des moyens pour se faire connaître.

Par expérience, faire connaître et de faire grossir un parti est un travail de longue haleine. La santé de la démocratie, croyons-nous, se mesure à la possibilité des citoyens de s'assembler et de se faire représenter. Tout quota allant contre cette possibilité limite en fait ce pouvoir du peuple, le fondement de la démocratie.

Cependant, pour une élection générale, il serait normal de présenter au moins un candidat sur le terrain.

Tenir des activités politiques devrait se faire au rythme de son organisation interne. Plusieurs partis n'ont pas d'employés mais que des citoyens engagés. Il n'est pas possible d'en demander plus à des citoyens bénévoles qui prennent de leur temps personnel, sacrifient leur temps en famille ou leur vie professionnelle pour faire avancer un mouvement auquel il croit.

Les partis politiques sont financés par les donateurs privés avec une bonification du montant par Élections Québec, il est donc normal que l'argent, privé ou public, ne serve pas à faire vivre des profiteurs dans un parti fantôme pouvant servir de véhicule fiscal.

Nombre de membres valides :

Vous savez, sans aucun doute, que les gens sont de plus en plus réticents à fournir leurs informations personnelles de peur d'être sollicités par la suite ou bien de peur que ces informations personnelles soient utilisées pour d'autres usages.

Depuis la fuite de données majeures chez Desjardins, ces craintes sont encore pires. Dans le domaine politique, le cas de fraude rapporté du parti l'Union fait la force n'a pas aidé à reconnecter des citoyens à l'implication politique.

Nous comprenons qu'un parti doit avoir un minimum de membres pour démontrer un sérieux.

Présentement le nombre exigé de 100 membres est assez limitatif pour des partis comme le nôtre, dont les moyens sont limités pour se faire connaître au même titre que les grands partis.

En effet, nous avons constaté que beaucoup de citoyens craignent d'être associé publiquement à un parti, notamment par crainte professionnelle ou pour ne pas être la cible d'intimidateurs.

Cela va de pair avec la représentativité dans les médias; le parti n'étant pas médiatisé, il passe rapidement pour un parti non crédible même s'il est officiellement reconnu par Élections Québec.

Puisque les médias jouent un rôle primordial dans la représentation des partis, nous croyons qu'il y a un manque d'équité dans les chances égales d'être diffusés dans les médias qui sont pour la plupart subventionnés ou propriété de l'État.

Cette non accessibilité par les partis émergents de passer leur message ne leur permet pas d'avoir un « membership » robuste et imposant tel que celui des partis traditionnels bien établis qui, eux, ont un accès privilégié et inéquitable aux médias.

Cela est sans compter qu'il existe un décrochage politique lorsqu'un citoyen se retrouve orphelin politique, lorsque le citoyen pense que le système est truqué ou bien que ses visées politiques sont sapées par un manque de visibilité de son opinion.

Bien que possiblement justifié par Élections Québec, d'autres partis ont disparus de la liste des partis officiels. On peut se demander si les membres et dirigeants du parti ont complètement décroché de la politique ou de vouloir voter. Nous pensons que cela contribue au cynisme en politique.

Même si les conditions médiatiques changeaient, il n'est pas garanti que le nombre de membres ou l'implication augmente.

Plusieurs citoyens se joignent à un parti seulement le temps d'une élection ou lorsqu'ils désirent demander ou obtenir un résultat auprès d'élus. Bref, un nombre de membres requis pour autoriser un parti est demandé, plus cela favorise les gros partis et nuit à la représentation de proximité.

Équipe Autonomiste s'oppose à l'augmentation forcée du nombre minimal de membres valides au-delà de 100 membres. Exiger d'avoir encore plus de membres sera encore plus limitatif pour la survie et la création de partis politiques émergents. **Pour toutes ces raisons, nous considérons que d'augmenter le nombre de membres requis pour officialiser un parti est une mesure anti-diversité qui tue les petits partis.**

Le financement politique et les dépenses électorales

Le financement politique à l'heure des bilans :

Des électeurs soutiennent que leur vote ne compte pas. Équipe Autonomiste propose à Élections Québec de joindre, avec l'avis à l'électeur, l'information sur la valeur de leur vote pour cette élection, c'est-à-dire mentionner la disposition qu'à cette élection, leur vote permettra à leur parti de recevoir X montants d'argent mensuellement, actuellement 1,82\$. Une abstention ou annulation d'un vote augmente la valeur des votes valides et par le fait même cela équivaut à financer tous les autres partis.

Cette information est peu connue et oriente le vote vers plus de conviction et moins de stratégie.

Lorsqu'un électeur fait une contribution, une partie de ses informations personnelles est affichée en public. Cependant rien de majeur ne permet directement de le relier à son lieu de domicile.

Ces informations sont nécessaires à la vérification de tendance d'atteinte pour la publicité d'un parti (Notre gestion interne), mais aussi nécessaires au journaliste pour valider des informations et faire des enquêtes. (Constat de la fédération professionnelle des journalistes du Québec-FPJQ)

La perception de l'électeur doit changer pour l'épanouissement de la démocratie. Dans des gros partis et partis fortement médiatisés, les contributions entre beaucoup plus facilement.

Pour un parti émergent, qui n'a pas les mêmes conditions médiatiques, contribuer est réellement un acte de conviction, de confiance ou de bonté envers une cause.

Une campagne médiatique est recommandée pour expliquer aux citoyens comment fonctionne notre démocratie.

Les frais de gestion d'un parti émergent :

Lorsqu'une nouvelle formation politique est créée, il est rare que les montants accumulés en contribution soient élevés.

Même pour une formation politique émergente établie, le montant d'argent disponible dans le compte de banque peut parfois seulement assurer le minimum pour le roulement d'un parti.

Tous peuvent améliorer leur gestion et couper dans les dépenses jusqu'à un certain point.

Cependant, Élections Québec oblige une vérification comptable des états financiers des partis. **Les frais de comptabilité est la plus grande dépense obligatoire des partis. Certaines formations sont obligées de contracter une dette. Ce qui signifie des frais d'intérêt à rembourser. Le cercle vicieux ne s'arrête pas par la suite.**

Présentement, les frais de comptabilités sont remboursés à 50% par Élections Québec.

En remboursant 100% des frais de comptabilité, on peut éviter la perte de partis politiques et l'endettement forcée.

Cette mesure devrait s'appliquer à tous les partis politiques afin d'être équitable. Il est quand même requis de vérifier les montants soumis par les firmes de comptabilité selon la taille des audits à réaliser.

L'information électorale et politique

Désinformation/mésinformation :

Ce sujet est une préoccupation de la part d'Élections Québec mais aussi des partis émergents. Bien que les médias aient la liberté de publier ce qu'ils veulent dans leur couverture de l'actualité, nous constatons qu'ils présentent inégalement l'information aux électeurs.

La mésinformation se décrit comme étant le fait de ne pas mentionner toute la vérité sur un sujet.

Cette mésinformation est faite en ignorant certaines positions et en ne mentionnant pas comment le citoyen peut connaître toutes ces informations politiques, et ce, à la source. L'accès à l'information politique est inégal et la représentativité est donc biaisée.

Présentement, les médias agissent indépendamment d'Élections Québec pour faire la vie démocratique. Les médias alimentent donc le cynisme des citoyens qui le démontrent avec un taux de participation faible ou en deçà des attentes d'Élections Québec.

Élections Québec n'arrête pas de nous demander comme entité politique d'être transparent et de rendre des comptes. Cela est totalement justifié, mais **les médias sont peu imputables pour vous aider à prôner une entière démocratie.**

Rarement dans les entrevues ou articles, les médias ne mentionnent le nombre total de partis disponibles et où trouver l'information. **C'est une lacune surtout pour une instruction démocratique.** Les médias ne sont plus un moyen parmi d'autres, mais une nécessité dans la transparence politique.

Toutes nouvelles politiques qui excluent les partis émergents, qu'elles soient télévisuelles, radiophoniques, virtuelles ou journalistiques, servent d'«infopub» aux partis établis et discréditent par la bande les partis émergents auprès des citoyens.

Équipe Autonomiste recommande que pour toutes nouvelles politiques, l'avertissement suivant devrait être la norme:

«Comme média, faute d'espace ou de ressources, nous ne pouvons pas sonder et colliger les positions et actions de tous les partis politiques affichés sur le site du DGEQ. Nous vous recommandons de consulter le site d'Élections Québec pour de l'information sur les autres partis politiques reconnus et de vérifier les informations à la source. Une saine démocratie passe par la liberté de pensée.

<https://www.electionsquebec.qc.ca/part.../partis-politiques/>»

Nous pouvons même inclure les milieux académiques (CEGEP et universités). Plusieurs associations étudiantes ne laissent pas exprimer les opinions de tous les partis politiques au Québec et ne permettent pas la promotion de partis émergents en leurs lieux, soit par principe de discrimination systémique ou par clientélisme.

Certains milieux sociocommunautaires possèdent leurs partis privilégiés choisis à promouvoir dans leurs rangs pour possiblement attirer du financement public. Par le fait même, il y a parfois un blocage des différentes options politiques au Québec et il y a un manque de diffusion équitable entre leurs membres. **L'implication des tiers doit continuer d'être encadrée.**

Une proposition de sondage interne avec une présentation normalisée est recommandée à l'annexe 2. La rigueur et l'éthique exige de demander l'information à tous les partis.

Mesures de transparence et d'encadrement :

S'assurer que les médias n'obtiennent pas de résultats électoraux/sondage avant la fermeture du dernier bureau de vote, afin que les électeurs les plus à l'Ouest de la province ne soient pas influencés par les résultats de ceux de l'Est de la province.

La publication de sondage en temps d'élection devrait être revue. **Interdire la publication des sondages durant la dernière semaine de campagne électorale serait bénéfique pour la liberté de pensée des citoyens.**

Le vote informé factuel, et non de perception, doit être la norme pour une saine démocratie.

Le parti Équipe Autonomiste tient déjà dans ses décisions cette recommandation.

https://equipeautonomiste.ca/Proposition_44

Implication de la FPJQ :

La fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) a aussi déposé un mémoire sur le rapport intitulé *Pour une nouvelle vision de la Loi électorale*.

Il est mentionné que les noms des donateurs et leur code postal sont nécessaire pour leur travail journalistique afin d'enquêter sur des possibles contributeurs. La FPJQ tient à ce que l'information reste visible pour une question de transparence.

Pourtant lorsqu'il est question de médias, les partis émergents subissent une entrave. Il n'est jamais mentionné le nombre total de parti politique au Québec tant sur le niveau provincial que municipal.

Il n'est jamais mentionné la façon de trouver l'information.

La gouvernance électorale

L'application de la Loi électorale :

Équipe Autonomiste dénonce le fait que souvent les règles de la loi ne sont pas respectées faute de personnes-ressource et d'enquêteurs. Quand les situations sont dénoncées, il est souvent trop tard pour corriger le tir.

Par exemples, un média qui ne donne pas une visibilité à tous les partis, des affiches électorales qui survivent pendant des mois, etc., pénalisent irrémédiablement les partis émergents

Processus de révision périodique de la Loi électorale :

Lors de la révision de la loi et des règlements, il faudrait penser impliquer tous les partis dûment enregistrés.

La carte électorale

Le processus de délimitation des circonscriptions :

Relativement au chapitre 6 du rapport, nous comprenons le principe de l'équité entre certaines régions.

Le parti Équipe Autonomiste a déjà eu une proposition de réduire le nombre de circonscriptions à 78 pour réduire le fardeau des contribuables. **Bien que le redécoupage des cartes électorales ne fasse pas parti du rapport, il est important que l'équité entre les citoyens de diverses circonscriptions soit préservée.**

Présentement, les gens des régions semblent plus dépossédés de leur poids de vote que les régions urbaines. Les régions ont souvent des enjeux différents entre circonscriptions alors que les centres urbains ont plusieurs points communs.

Équipe Autonomiste est bien consciente que, en maintenant un électeur = un vote, Élections Québec maintient une forme d'iniquité régionale, mais comment pallier à cette iniquité quand on sait qu'un électeur = un vote a créé de vives tensions entre les villages et les campagnes lors des fusions, le vote des villageois l'emportant sur celui des campagnes et faisant en sorte que les décisions ne favorisaient que les villages?

Nous recommandons donc de laisser la situation au statu quo.

Conclusion :

Équipe Autonomiste est favorable à une très grande partie du rapport d'Élections Québec et félicite le travail accompli. Nous comprenons la démarche d'Élections Québec qui désire obtenir une meilleure diversité dans la représentation des candidatures et un meilleur taux de participations aux élections.

Il a été clairement identifié dans notre argumentaire que la source commune de démotivation des électeurs, de son désintéressement à l'implication politique, de l'étouffement des partis émergents, entre autres, sont principalement les manquements de collaboration médiatiques sur les options démocratiques.

Élections Québec peut aussi aider à faire connaître les partis en jeu, en joignant à l'avis à l'électeur un dépliant de chacun des partis autorisés. Celui-ci résumerait en quelques lignes le programme du parti et leurs propositions pour le Québec.

Tous nos commentaires valent aussi pour le municipal, voire le fédéral car la démocratie est universelle et un bien commun à chérir.

La légitimité démocratique des législateurs dépend du choix libre et éclairé des gouvernés, donc d'une information disponible et équitable.

Pour être démocratique, il faut favoriser les partis émergents, car l'on peut se questionner sur la santé de notre démocratie, quand le système actuel permet aux partis établis de rester en haut.

Merci pour votre suivi.

Rédigé par :

Steve Therion, chef d'Équipe Autonomiste

Louis Chandonnet, Dirigeant Équipe Autonomiste
Porte parole en environnement

Guy Boivin, Équipe Autonomiste
Porte parole en éducation

Luc Couture, Recherchiste Équipe Autonomiste

Annexe 1:

Pétition pour abolition des élections partielles au
Québec

Pétition visant à abolir les élections partielles au Québec

La démission de Mme Dominique Anglade, députée de Saint-Henri–Sainte-Anne, 1 mois après son élection, force le gouvernement du Québec à déclencher une élection partielle au maximum dans les 6 mois afin que l'élue soit remplacée. Un décret à cet effet oblige l'élection partielle avec les effets suivants :

- Générer une élection partielle au coût d'environ 500 000\$ aux contribuables.
- Que dans la majorité du temps, le résultat de l'élection est similaire à la dernière élection générale, (Une perte de temps)
- Qu'avec l'inflation, des gens sont dans le besoin et n'ont pas la tête d'aller revoter. (Augmentation du cynisme envers la politique)
- Que l'état doit montrer l'exemple en termes de bonne gestion, diriger l'argent et son temps où cela compte.

Afin de punir les politiciens lâcheurs et redorer le processus démocratique, nous proposons qu'un député démissionnaire dans une circonscription soit remplacé par le second candidat ayant eu le plus de votes.

Advenant le refus de celui-ci de prendre le poste, le 3^{ème} candidat sera sollicité pour prendre le mandat. Advenant un refus, le principe se répète jusqu'au dernier candidat en lice dans la circonscription du député démissionnaire pour prendre le poste.

Le but est que tous les votes des citoyens soient pris en compte, qu'il est pertinent d'aller voter et de donner espoir que de voter selon ses convictions peut éventuellement être récompensé.

Advenant qu'aucun des candidats présents à la dernière élection accepte de prendre le poste, une partielle serait déclenchée mais le parti du député démissionnaire n'aurait pas le droit de présenter un candidat. Le but étant de punir les politiciens lâcheurs.

Louis Chandonnet, Dirigeant Équipe Autonomiste

Carol Nadeau, Agent officiel Équipe Autonomiste

Félicitations pour le lancement de votre pétition !

Faites le nécessaire pour la renforcer.

Tableau de bord Pétition Modifier Commentaires



Abolition des élections partielles au Québec/Abolition of Quebec's by elections

Lancée le

6 février 2023

25

Signatures

50

Prochain objectif

Soutenir maintenant

[Partagez cette pétition](#)

Pourquoi cette pétition est importante



Lancée par [Louis Chandonnet](#)

La démission de Mme Joëlle Boutin, députée de Jean-Talon, 9 mois après son élection, force le gouvernement du Québec à déclencher une élection partielle au maximum dans les 6 mois afin que l'élue soit remplacée. Un décret à cet effet oblige l'élection partielle avec les effets suivants :

- ◆ Générer une élection partielle au coût d'environ 500 000\$ aux contribuables.
- ◆ Que dans la majorité du temps, le résultat de l'élection est similaire à la dernière élection générale, (Une perte de temps)
- ◆ Qu'avec l'inflation, des gens sont dans le besoin et n'ont pas la tête d'aller revoter. (Augmentation du cynisme envers la politique)
- ◆ Que l'état doit montrer l'exemple en termes de bonne gestion, diriger l'argent et son temps où cela compte.


Afin de punir les politiciens démissionnaire et redorer le processus démocratique, nous proposons qu'un député démissionnaire dans une circonscription soit remplacé par le second candidat ayant eu le plus de votes.

Advenant le refus de celui-ci de prendre le poste, le 3ème candidat sera sollicité pour prendre le mandat. Advenant un refus, le principe se répète jusqu'au dernier candidat en lice dans la circonscription du député démissionnaire pour prendre le poste.

Le but est que tous les votes des citoyens soient pris en compte, qu'il est pertinent d'aller voter et de donner espoir que de voter selon ses convictions peut éventuellement être récompensé.

Advenant qu'aucun des candidats présents à la dernière élection accepte de prendre le poste, une partielle serait déclenchée mais le parti du député démissionnaire n'aurait pas le droit de présenter un candidat. Le but étant de punir les politiciens démissionnaire et le parti n'ayant pas choisi un candidat fiable pour remplir son mandat auprès des citoyens.

Louis Chandonnet, Dirigeant Équipe Autonomiste

 Soutenir maintenant

Partagez cette pétition

election, forces the Government of Quebec to call a by-election at most within 6 months so that the elected representative is replaced. A decree to this effect obliges the by-election with the following effects:

- ◆ Generate a by-election at a cost to taxpayers of approximately \$500,000.
- ◆ That the majority of the time the election result is similar to the last general election, (a waste of time)
- ◆ That with inflation, people are in need and do not have the head to go and vote again. (Increase in cynicism towards politics)
- ◆ That the state should lead by example in terms of good stewardship, directing money and time where it matters.

In order to punish quitter politicians and restore the democratic process, we propose that a resigning MP in a constituency be replaced by the second candidate with the most votes.

In the event of the latter's refusal to take the position, the 3rd candidate will be asked to take the mandate. In the event of a refusal, the principle is repeated until the last candidate in the running in the constituency of the resigning MP to take the position.


The goal is that all citizens' votes are taken into account, that it is relevant to go and vote and to give hope that voting according to one's convictions can eventually be rewarded.

In the event that none of the candidates present at the last election accepts to take the position, a partial would be triggered but the party of the resigning deputy would not have the right to present a candidate. The goal is to punish quitter politicians and the party for not choosing a reliable candidate to fulfill its mandate with the citizens.

Louis Chandonnet, political organizer of Equipe Autonomiste





Carol Nadeau, Official Agent Equipe Autonomiste





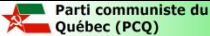

[🔍 Signaler une violation des politiques](#)






 Soutenir maintenant





Annexe 2:

Exemple de formulaire pour l'implication des tiers en politique

Logo	Nom du parti	Question#1 : Votre question	Question#2 Votre question	Question#3 Votre question
	Alliance pour la famille et les communautés			
	Bloc pot			
	Bloc Montréal - Équipe Balarama Holness			
	Climat Québec			
	Coalition avenir Québec - L'équipe François Legault			
	Démocratie Directe			

Logo	Nom du parti	Question#1 : Votre question	Question#2 Votre question	Question#3 Votre question
 <p>Équipe Autonomiste.ca</p>	Équipe Autonomiste			
	Nouveau Parti démocratique du Québec			
	Parti 51			
	Parti canadien du Québec / Canadian Party of Québec			
	Parti communiste du Québec			
	Parti conservateur du Québec - Équipe Éric Duhaime			

Logo	Nom du parti	Question#1 : Votre question	Question#2 Votre question	Question#3 Votre question
	Parti culinaire du Québec			
	Parti libéral du Québec Quebec Liberal Party			
	Parti libertarien du Québec			
	Parti marxiste-léniniste du Québec			
	Parti nul			

Logo	Nom du parti	Question#1 : Votre question	Question#2 Votre question	Question#3 Votre question
	Parti québécois			
	Parti vert du Québec/ Green Party of Québec			
	Québec solidaire			
	Union nationale			

NB : L'ordre de présentation des partis dans le tableau respecte l'ordre alphabétique présent en date du 30 mars 2024 sur le site d'élection Québec. Il est possible que des partis politiques soient manquants. Veuillez avant de publier consulter le site suivant :

<https://www.electionsquebec.qc.ca/partis-et-autres-entites-politiques/partis-politiques/>

Prendre note qu'une présentation partisane peut constituer une dépense électorale pour un parti et que des sanctions pourraient s'appliquer si le modèle n'est pas respecté.

L'auteur de ce document se dégage de toute responsabilité pour un manquement fait par un tiers sur l'approche proposée et refusera toutes dépenses qui lui seront refilées ou générées en son nom. Ce principe s'applique aussi aux autres partis politiques mentionné dans le document.

Définition :

Dépense électorale : Tel que prévu à l'article 402 de la *Loi électorale*, la *définition* est très englobante et elle vise le coût de tout bien ou service utilisé pendant une période électorale, ***notamment pour favoriser ou défavoriser***, directement ou indirectement, l'élection d'une personne candidate ou des candidats d'un parti. Donc pour éviter une dépense électorale, la règle est celle de la non-intervention des tiers (tout individu, regroupement d'individus ou organisme qui n'agit pas pour le compte d'un parti politique ou d'une personne candidate) ***lorsque des sommes sont engagées***.

un tiers ne peut pas engager des frais pour, au cours de la période électorale, publiciser, commenter, comparer ou autrement mettre en lumière, favorablement ou non, soit un programme politique, soit des agissements, des actes ou des mesures pris, préconisés ou combattus par l'un ou l'autre des candidats ou des partis politiques.

Pareillement, les frais engagés par un tiers pour accorder une visibilité neutre aux programmes politiques, aux politiques ou aux mesures préconisées par des candidats et des partis en lice, de même que pour les commenter ou les analyser sont en principe, sous réserve des exceptions prévues par la Loi électorale, des dépenses électorales.

Ces règles énoncées précédemment sont toutefois seulement applicables au cours de la période électorale. En effet, la *Loi électorale* ne prévoit aucun encadrement quant aux dépenses effectuées par des tiers avant la période électorale. Toutefois, les frais engagés avant le début de cette période, mais concernant des biens ou des services utilisés au cours de celle-ci sont considérés comme des dépenses électorales si ces frais ont l'un ou l'autre des effets prévus à l'article 402 de la Loi.

Parmi les conditions discutées lors de la présentation des partis politiques afin que les coûts d'un comparatif de programme politique ne soient pas considérés comme des dépenses électorales, nous retrouvons effectivement la condition d'assurer une visibilité équitable de tous les partis ou des toutes les personnes candidates de la circonscription visée.

Annexe 3:

Plainte à la CDP sur la discrimination des hommes
dans le système démocratique

Québec, le 14 décembre 2023.

Objet : Plainte contre la discrimination anti-hommes

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
360 Rue Saint-Jacques 2e étage,
Montréal, Québec
H2Y 1P5



À qui de droit,

Le 7 novembre 2023, le public apprenait, par l'entremise de l'émission télévisée *TVA nouvelles*, que *BQAM-E Atelier de vélo communautaire* de l'Université du Québec à Montréal discriminait les hommes, les mardis, pour ménager les craintes que certaines personnes pourraient avoir en leur présence.

Voir *Atelier de vélo de l'UQAM: les hommes exclus le mardi* à l'adresse :
<https://www.tvanouvelles.ca/2023/11/07/atelier-de-velo-de-luqam-les-hommes-exclus-le-mardi>

Le parti politique provincial Équipe autonomiste considère que tous ont le droit à la présomption d'innocence et que ce type d'action d'un organisateur communautaire perpétue une forme de diabolisation des hommes dans la société.

Aussi, le 26 novembre 2023, le parti politique provincial Québec solidaire s'est officiellement voté un règlement empêchant l'égalité des chances pour être candidat du parti; les hommes sont donc formellement exclus pour de prochaines élections partielles.

Voir l'article à l'adresse :
<https://www.tvanouvelles.ca/2023/11/25/qs-exclura-les-hommes-en-cas-delection-partielle>

De plus, en novembre 2021, le Parti Libéral du Québec et son chef intérimaire Marc Tanguay ont déposé un projet de loi discriminatoire envers les hommes. Voir le libellé complet de l'article de loi à la fin de la requête.

Ces incidents sont des exemples qui définissent les hommes comme des citoyens de seconde classe et de moindre valeur dans la société. Cela contreviendrait du moins à la Charte canadienne des droits et libertés, article 15, paragraphe 1 : Égalité devant la loi, égalité de bénéfice et protection égale de la loi.

Bien que le paragraphe 2 mentionne que des lois ne peuvent pas empêcher les programmes de promotions sociales, voici quelques statistiques qui démontrent que les hommes sont une population marginalisée.

- La population itinérante est composée d'environ 75% d'hommes.
- Le taux de suicide chez les hommes est 4 fois plus élevé que chez les femmes. Il y a environ en moyenne 1000 suicides par an chez les hommes depuis les dernières décennies.
- Au Québec, le taux de succès au secondaire est de 57 % pour les garçons et de 71 % pour les filles. Par ailleurs, 70 % des élèves présentant des difficultés d'apprentissage sont des garçons. Autre donnée troublante : 40 % des élèves en difficulté, majoritairement des garçons encore une fois, abandonnent l'école avant d'avoir obtenu leur diplôme.
- Un homme dispose d'un an pour réclamer sa paternité tandis qu'une femme peut remonter jusqu'à au moins 20 ans pour réclamer une pension alimentaire.

Le fait d'exclure encore plus les hommes par des mesures discriminatoires peut pousser à la détresse des hommes vulnérables. Les statistiques mentionnées ci-haut ont été fournies des intervenants privés en aide aux hommes et sont des mesures observés sur le terrain.

En conséquence, Équipe autonomiste requiert:

Obtenir réparation de la part de BQAM-E en lui ordonnant de verser **une somme forfaitaire de 1 000 \$ par personne lésée**, à titre de dommages moraux causés par le **manque d'égalité des chances ou de service à leur égard. Que ce montant de dédommagement soit octroyé aux personnes membre de sexe masculin de cet organisme tant qu'a duré et que durera cette discrimination.**

Obtenir réparation de la part de Québec solidaire pour brimade des hommes d'obtenir égalité de chances en politique. Que ce parti soit tenu de rendre public, par une **publication dans les médias, des statistiques mentionnées ci-haut que les politiciens comprennent qu'ils doivent s'occuper de tous les citoyens, y compris les hommes.**

Obtenir réparation de la part du Parti Libéral du Québec pour avoir proposé le projet de loi discriminatoire 896, en 2021, réduisant le financement public des partis politiques de 25% si un quota de femmes candidates n'est pas respecté. Que le parti Libéral du Québec soit tenu d'abolir cette loi. **D'autant plus que cette loi pénalisera les partis émergents qui peinent déjà à recruter des candidats, hommes, femmes ou genres.**

En conclusion :

Équipe autonomiste juge que des torts irréparables sont causés à des personnes se définissant comme des hommes. Pour toutes ces raisons, Équipe autonomiste considère que vous avez le devoir moral et judiciaire d'entendre et de recevoir sa plainte.

Équipe autonomiste estime que de prendre en considération ses doléances, permettra d'obtenir une meilleure équité en démocratie et favorisera l'implication politique de tous et de toutes personnes citoyennes du Québec.

Vous pouvez faire partie de la solution.



Steve Therion,
Chef d'Équipe autonomiste



Louis Chandonnet,
Dirigeant d'Équipe autonomiste


Site web : www.equipeautonomiste.ca

Facebook : Facebook.com/groups/equipeautonomiste

Twitter : @Autonomistes

Pour information : info@equipeautonomiste.ca

Votre plainte à la CDPDJ | Plainte N° 2023-04444

 **De** Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse <plainte@cdpdj.qc.ca>
Expéditeur <plainte=cdpdj.qc.ca@mg.cdpdj.qc.ca>
À <info@equipeautonomiste.ca>
Date 2023-12-19 08:51

Votre plainte à la CDPDJ | Plainte N° 2023-04444

Bonjour,

Nous avons évalué le formulaire N° 2023-04444 que vous avez soumis en ligne sur le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ).

La CDPDJ ne pourra pas traiter votre plainte. En effet, la situation que vous rapportez dans votre plainte ne permet pas à la CDPDJ d'intervenir.

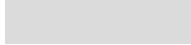
Si vous pensez avoir été personnellement discriminée, c'est à dire que vous n'avez pas pu exercer un droit prévu à la charte sur la base d'un des 14 motifs de discrimination interdits, nous vous invitons à porter plainte à la Commission et nous analyserons si la plainte est recevable.

La CDPDJ a la responsabilité de promouvoir les libertés et les droits fondamentaux. Cependant, elle ne peut pas intervenir dans toutes les situations. Les pouvoirs d'enquête de la CDPDJ sont limités à ces situations :

- une personne est victime de **discrimination** ou de **harcèlement discriminatoire** lié aux 14 motifs énumérés à l'article 10 de la Charte. [En savoir plus](#)
- un enfant ou un jeune est victime d'une **lésion de droit**. [En savoir plus](#)
- une personne âgée ou handicapée est victime d'**exploitation**. [En savoir plus](#)

Sincères salutations,

Le service du traitement des plaintes
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse



Ce message est généré automatiquement. Merci de ne pas y répondre.

Le Président

Le 23 novembre 2021

Monsieur Alain Giasson
Dirigeant
Équipe autonomiste



Monsieur le Dirigeant,

Au nom de l'Assemblée nationale du Québec, je vous transmets copie d'une motion adoptée à l'unanimité par ses membres, le vingt-et-unième jour d'octobre 2021, soulignant l'importance d'une représentation paritaire à l'Assemblée nationale et demandant aux partis politiques de s'engager à respecter le principe de la zone paritaire lors de la prochaine élection générale.

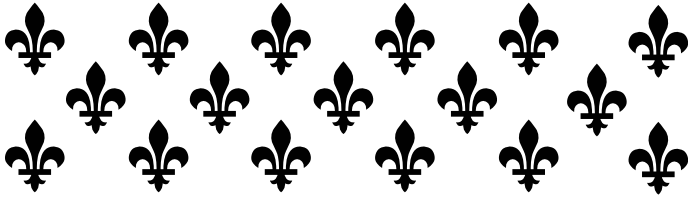
Également, j'adresse semblable correspondance aux dirigeants des autres partis politiques provinciaux autorisés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Dirigeant, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'François Paradis'.

FRANÇOIS PARADIS

p. j.



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 896

**Loi modifiant la Loi électorale afin de
favoriser la parité entre les femmes
et les hommes dans les candidatures
au sein des partis politiques lors
d'une élection générale**

Présentation

**Présenté par
M. Marc Tanguay
Député de LaFontaine**

Éditeur officiel du Québec
2021

NOTES EXPLICATIVES

Ce projet de loi modifie la Loi électorale afin de favoriser la parité entre les femmes et les hommes dans les candidatures au sein des partis politiques lors d'une élection générale.

Pour ce faire, le projet de loi prévoit que, lors d'une élection générale, un parti autorisé doit faire en sorte qu'il y ait au moins 40 % de femmes parmi les personnes qu'il reconnaît comme candidats. Il impose une réduction de 25 % de l'allocation annuelle versée aux partis lorsqu'un parti contrevient à cette règle.

LOI MODIFIÉE PAR CE PROJET DE LOI :

- Loi électorale (chapitre E-3.3).

Annexe 4:

Réponse du parti Équipe Autonomiste à une étude sur la diversité

Re: Représentation des minorités visibles lors des élections générales du Québec 2022

 **De** <info@equipeautonomiste.ca>
À [REDACTED]
Cci [REDACTED]
Date 2022-09-29 07:26

Bonjour [REDACTED]

Prendre note que la recherche de candidatures était ouverte pour tous type de candidats pouvant représenter les valeurs du parti Équipe Autonomiste, un parti de droite progressiste social, environnemental et pragmatique basé sur la science.

Le fait d'être racisé ou d'origine culturelle diverse ne change rien à la possibilité d'être candidat tant que le respect des valeurs occidentales et la compatibilité avec la société laïque est respecté. Bien sur le candidat doit cadrer avec les positions du parti. Pour nous, les compétences comptent.

Nous aurions voulu avoir plus de candidatures de toutes origines cependant le parti n'est pas médiatisé pour qu'il rayonne à son plein potentiel.

Une discrimination existe et est nullement dénoncé par les partis à l'assemblée nationale pour une équité démocratique. Vous devez tenir compte de ce facteur dans votre analyse pour pondérer vos résultats.

Prennez note qu'il existe aussi de la diversité entre les régions du Québec. Les gens ont leur expressions, particulièrement culturelles et priorités de région. Nous avons des candidats dans des milieux plus ruraux et d'autres dans un environnement plus urbains. Cela compte aussi dans la diversité.

<https://equipeautonomiste.ca/content/333>

<https://equipeautonomiste.ca/content/334>

<https://equipeautonomiste.ca/content/339>

Bilan des candidats ici. 9 hommes 1 femme. 3 Candidat de région (Granby, Drummond, Montmagny), 4 de la ville de Québec (urbain) et 3 de la région de Montréal (urbain plus type banlieu).

<https://equipeautonomiste.ca/Elections>

Louis Chandonnet, Dirigeant

Le 2022-09-28 22:13, [REDACTED] a écrit :

Bonjour,
Je suis directeur de l'Observatoire québécois de la diversité ethnoculturelle. Nous menons une étude sur la représentation des minorités visibles parmi les candidat.es [1] des élections générales du Québec 2022. Avant de la publier, j'aimerais valider nos résultats avec votre parti, comme on l'a fait avec les autres partis.

Cordialement,
[REDACTED]
Directeur
www.ogde.org [2]

Links:

[1] <http://candidat.es>

[2] <http://www.ogde.org>

Représentation des minorités visibles lors des élections générales du Québec – 2022

Phase I – Représentation parmi les candidat.es

Faits saillants I: minorités visibles

Faits saillants I: communautés noires

Phase II – Représentation parmi les élu.es

Faits saillants II: minorités visibles

Faits saillants II: communautés noires

Phase III – Représentation parmi le Conseil des ministres

Faits saillants III: minorités visibles

Faits saillants III: communautés noires

Pour nous contacter : info@oqde.org